



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2026 / 20

Le Maire de la Commune de PUYGOUZON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2212-1, L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire,
- **Vu** la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports n° 267 du 31 Mars 1964
- **CONSIDÉRANT** qu'en raison des conditions atmosphériques et pour des raisons de sécurité il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation de l'aire de jeux du stade municipal

DÉCLARE impraticable le stade d'honneur à La Cayrié

DU LUNDI 16 FÉVRIER 2026 AU DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026 INCLUS

Fait à Puygouzon, le 16 février 2026

Le Maire

Thierry DUFOUR

